

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2016/44

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 19 octobre 2016

L'an deux mille seize et le dix-neuf octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 12/10/2016.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

*Présents : MM. VOLLE – CROZIER – TESTON – HILAIRE –
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD – GAUTHIER – JOLLIVET –
PIQUEMAL - BEUGNET – GRENIER - LEBRAT.*

Excusés :

Absents : Mme RAMUS, Mr RIFFARD.

Mr Joël TESTON a été élu secrétaire.

Objet : Convention d'occupation du domaine public liée à l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique entre Le SDE 07 et la Commune d'ALBA LA ROMAINE.

.../...

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code Général des collectivités,

-Vu les statuts du SDE 07 ratifiés par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2014 et notamment l'article 4-1-4. habilitant le SDE 07 à mettre en place d'un service coordonné comprenant la création, l'entretien ou l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

-Vu la délibération du comité syndical du SDE07 en date du 19 décembre 2014 approuvant la demande de financement mis en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME,

Considérant que :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques en Ardèche, le SDE 07 doit installer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides ;

- L'installation de cette infrastructure constitue une occupation du domaine public communal nécessitant la conclusion d'une convention ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la Convention d'occupation du domaine public liée à l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la Convention d'occupation du domaine public en vue de créer, entretenir et exploiter un réseau d'infrastructures nécessaires à la recharge de véhicules électriques et de véhicules hybrides rechargeables

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 19 octobre 2016



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

24 OCT. 2016

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 20 octobre 2016
LE MAIRE,
André VOLLE



.../...